

Date de la convocation : 31 mars 2023

Le jeudi 6 avril 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, 14 rue Fortuné-Charlot en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire (sauf lors du vote du compte administratif, délibération n° 23.032 présidée par Marcel SAINT-AUBIN).

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 26 (25 lors des points n° 1 à 7 ; 24 lors du point n° 8)

VOTANTS : 33 (32 lors des points n° 1 à 7 ; 30 lors du points n° 8)

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER (absent lors du vote de la délibération n° 23.032), Marcel SAINT-AUBIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Annie TOUSSAINT, Uriell MARQUEZ, Thibault PETIT, Jimmy JOUHANET, Diénabou KOUYATE, Isabelle MOSER, Tina RAMAH, Stéphane LARTIGUE, Landry PERQUIS, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Bastien REDDING, Marie-Claire LETY (absente lors du vote des délibérations n° 23.025 à 23.032), Laurent LE LEUXHE, Manuela MELO, Régis PEDANOU, Mustafa HECIMOVIC, Atika LHOUM, Ruffin KAPELA

Excusés ayant donné pouvoir :

Jacqueline HUCHIN donne procuration à Marcel SAINT-AUBIN, Cyril JOLY donne procuration à Adelaïde HAMITI, Christine DENIS donne procuration à Monique LAMOUREUX, Hafid IABASSEN donne procuration à Miloud GOUAL, Cécile RILHAC donne procuration à Jean-Noël CARPENTIER, Housman BATHILY donne procuration à Stéphane LARTIGUE, Modeste MARQUES donne procuration à Manuela MELO

Absents :

Mohamed BOUROUIS, Jeanne DOCTEUR

Secrétaire :

Nassira BENOUARI

La présente liste des délibérations et les extraits de délibérations sont disponibles sur le site internet de la Commune (rubrique le Conseil Municipal)

- Délibération n°DEL23_025 : Approbation de l'agrandissement du cimetière Paysager
Approuvée
- Délibération n°DEL23_026 : Convention de mise à disposition du service d'assistance à la protection des données à caractère personnel par la Communauté d'agglomération Val Parisis
Approuvée

- Délibération n°DEL23_027 : Convention avec le CIG Grande Couronne pour la mise à disposition d'un assistant social au sein de la Mairie
Approuvée
- Délibération n°DEL23_028 : Créations et suppressions de postes
Approuvée
- Délibération n°DEL23_029 : Présentation du rapport annuel sur l'égalité femmes/hommes
Pris acte
- Délibération n°DEL23_030 : Bilan des acquisitions et des cessions de l'année 2022
Approuvée
- Délibération n°DEL23_031 : Approbation du compte de gestion 2022 de la Commune
Approuvée
- Délibération n°DEL23_032 : Approbation du compte administratif 2022 de la Commune
Approuvée
- Délibération n°DEL23_033 : Approbation du Budget primitif 2023 de la Commune
Approuvée
- Délibération n°DEL23_034 : Suivi pluriannuel des investissements - Actualisation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) pour l'exercice 2023
Approuvée
- Délibération n°DEL23_035 : Vote des taux des taxes directes locales 2023
Approuvée
- Délibération n°DEL23_036 : Réitération de garantie d'emprunt en faveur de l'Association HAARP (Handicap, Autisme, Association Réunie du Parisien) pour le financement de l'opération de réhabilitation lourde d'un établissement médico-social de 80 places 14/16 rue de Verdun
Approuvée
- Délibération n°DEL23_037 : Demande de financement relatif à la création du centre social Picasso
Approuvée
- Délibération n°DEL23_038 : Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets « Agriculture urbaine et périurbaine » du Conseil Régional pour la création de la ferme pédagogique
Approuvée
- Délibération n°DEL23_039 : Résiliation anticipée et amiable du bail commercial entre la Commune et la SARL LA FONTAINE du "Café de La Poste" et versement d'une indemnité de résiliation
Approuvée

- Délibération n°DEL23_040 : Adoption du règlement de fonctionnement pour le multi-accueil
Approuvée
- Délibération n°DEL23_041 : Conventions pour les interventions du service municipal de la jeunesse au sein des collèges Camille Claudel et Louis Aragon
Approuvée
- Délibération n°DEL23_042 : Avenants n° 1 aux conventions de mise à disposition et de moyens avec le CASEC, la Maison des loisirs et de la culture (MLC) et le Montigny Football Club (MFC 95)
Approuvée
- Délibération n°DEL23_043 : Adhésions à des associations culturelles
Approuvée
- Délibération n°DEL23_044 : Convention de partenariat "En scène" avec le département du Val d'Oise
Approuvée

Il est possible de consulter le registre des délibérations au service des affaires générales et transversales situé au 1er étage de l'Hôtel de Ville, 14 rue Fortuné-Charlot.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre des délibérations pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.